

*Eva, André et Noël, les trois complices  
de la maison d'accueil de l'Hymette, dans le quartier  
du Clou-Bouchet.*

# L'accueil des personnes âgées

Au-delà de la polémique qu'elle a provoquée, l'annonce en mai 2001 de la fermeture de la maison de retraite des Petites sœurs des pauvres a lancé le débat sur l'accueil des personnes âgées dans notre ville. L'occasion pour *Vivre à Niort* de faire un point complet sur la question.

Dossier : Véronique Leclerc et Daniel Manier - Photos : Albert Matos

# L'accueil des personnes



Éva Coulon, 94 ans, est depuis peu pensionnaire de la maison de retraite de La Coudraie

**Au-delà de la polémique qu'elle a provoquée, l'annonce en mai 2001 de la fermeture de la maison de retraite des Petites sœurs des pauvres a lancé le débat sur l'accueil des personnes âgées dans notre ville. L'occasion pour Vivre à Niort de faire un point complet sur la question.**

tion du relogement des personnes âgées -et souvent à faibles revenus- qui y séjournent, ainsi que le sort des 23 salariés de l'établissement sont au cœur des débats. Très vite, l'émotion laisse place à la polémique. Comment en est-on arrivés là ? Selon la Congrégation gestionnaire, qui s'exprime par voie de presse, ce serait le Conseil municipal qui, au terme d'une visite de sécurité, aurait pris la décision de fermer l'établissement de la rue de la Burgonce. Dans ce dossier, Gérard Nébas, Adjoint au Maire chargé des questions de sécurité, rappelle la chronologie des faits et le partage des responsabilités (lire page 22). En même temps, il décrit ce qu'il a constaté sur place, et explique combien il était urgent de réagir.

A l'heure où le Conseil municipal est informé des propositions -semble-t-il très sérieuses- de deux repreneurs, cette affaire a eu l'avantage de relancer le nécessaire débat sur la question de l'accueil des personnes âgées dans notre ville. Des chiffres ont cir-

culé : 200 personnes seraient en attente d'être accueillies. On verra dans ce dossier pourquoi ces "statistiques" doivent être considérées avec précaution : "Les situations sont délicates à évaluer, notamment en termes de validité, témoigne Roger Corneille, directeur du CCAS. Beaucoup de personnes âgées font une demande dans plusieurs établissements, publics et privés, et le font par anticipation. Lorsqu'une place est disponible et que nous les appelons, il n'est pas rare qu'elles se rétractent, considérant qu'elles peuvent encore vivre quelque temps chez elles."

Si la Ville de Niort a beaucoup fait ces quinze dernières années pour faire face au vieillissement de sa population -un Niortais sur quatre est âgé de 60 ans et plus- (lire p. 23), elle n'est pas maîtresse de son destin dans ce domaine : rien ne peut se faire sans l'agrément de l'Etat et du Conseil général. Deux instances auxquelles le Maire vient d'adresser un courrier faisant part de sa

**M**ai 2001 : l'annonce de la fermeture de la maison de retraite des Petites sœurs des pauvres provoque une forte émotion dans l'opinion niortaise. La ques-

## Les services à domicile

*Ces services sont proposés aux personnes âgées niortaises par le Centre communal d'action sociale (CCAS) pour leur permettre de rester le plus longtemps possible à leur domicile.*

► **AIDES MÉNAGÈRES**

Permet de régler les problèmes domestiques et de relier au monde extérieur. Sont concernées : les personnes âgées et les personnes handicapées titulaires d'une carte d'invalidité à au moins 80 %. Participation selon les ressources et la caisse de retraite.

► **AUXILIAIRES DE VIE**

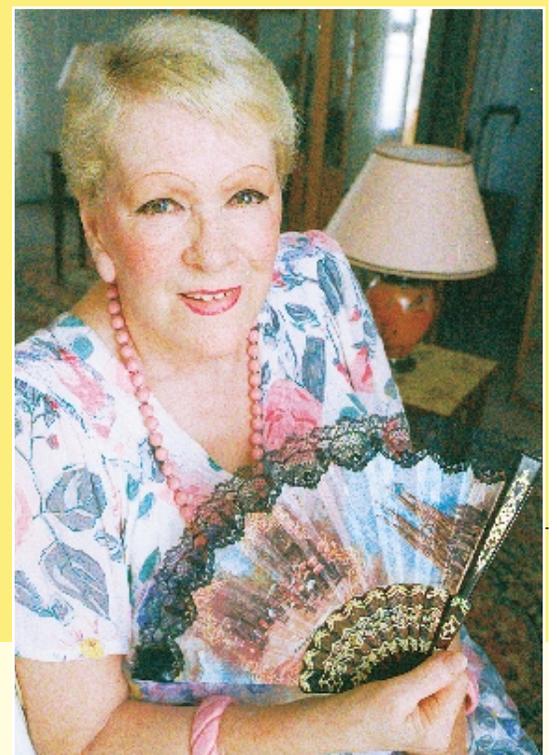
Destinées aux personnes titulaires de l'allocation compensatrice pour tierce personne ou d'un avantage analogue. Participation fixée par le CCAS.

► **EMPLOIS FAMILIAUX**

Les personnes âgées qui le souhaitent peuvent embaucher un employé familial pour se faire aider. Un service du CCAS peut apporter une aide dans les formalités administratives et la recherche de la salariée.

► **REPAS À DOMICILE**

Service destiné aux personnes qui ont des difficultés à préparer leurs repas seules. Participation financière selon les ressources.



# âgées

volonté de doter la ville d'une maison de retraite médicalisée supplémentaire. Car il y a bel et bien carence, à laquelle la Ville tente de faire face avec ses propres moyens. Elle vient d'engager la construction d'un nouvel établissement, rue des Coteaux de Ribray, pour y transférer à l'horizon 2003 les pensionnaires de la maison de retraite de La Recouvrance. Et la création de places supplémentaires n'est pas la seule piste explorée par les élus municipaux. Les possibilités nouvelles de maintien à domicile sont elles aussi examinées. Autant que faire se peut, les structures existantes ou en projet sont adaptées aux nouvelles données du vieillissement.

Le Conseil municipal considère de sa responsabilité naturelle d'assurer aux personnes âgées la possibilité de vivre là où elles le souhaitent, dans des structures adaptées à leur état de santé. Le problème, c'est que la prérogative lui échappe. Mais certaines mesures nationales (lire les Trois questions à Annie Coutureau) et des discussions engagées dès cette rentrée entre l'Etat, le Département et la Ville permettent d'espérer une meilleure analyse des besoins pour les années à venir. ■

## ► SOINS À DOMICILE

Service qui n'intervient que sur prescription médicale. Aides soignantes et infirmiers libéraux viennent assurer des soins à domicile 7 jours sur 7. Prise en charge par les organismes d'assurance maladie.

## ► TÉLÉ-VIGILANCE

Possibilité d'être relié à un organisme qui veille 24 h sur 24 et met en relation la personne âgée en difficulté avec un interlocuteur. Participation selon les ressources.

Rens. CCAS, 1 rue du Musée.  
Nadine Mathieu tél. 05 49 78 72 93.

Andréa Delevay, 84 ans, peut rester chez elle, au Clou-Bouchet, grâce aux services de maintien à domicile du Centre communal d'action sociale.

## Les structures d'accueil niortaises

Les maisons de retraite niortaises représentent au total 495 lits dont 120 médicalisés. Il y a quinze ans, Niort ne disposait que de 150 lits... Pour les plus autonomes, 293 appartements et chambres sont proposés en foyers logements et résidences d'accueil de quartier.

### HÔPITAL

Sont concernées : les personnes âgées dépendantes

**Service de long séjour du centre hospitalier général.** 49 avenue du Général De Gaulle. Tél. 05 49 32 79 79.

### MAISONS DE RETRAITE

Sont concernées : les personnes âgées valides et non valides.

**Maison de retraite du Grand Cèdre.** Établissement public géré par le centre hospitalier, conventionné Aide sociale. Rue du Cervolet. Tél. 05 49 32 79 60. 78 lits dont 30 médicalisés.

**Maison de retraite de la Coudraie, Les Avelines.** Établissement public conventionné Aide sociale. 4 rue de la Coudraie. Tél. 05 49 33 18 50. 65 lits dont 45 médicalisés.

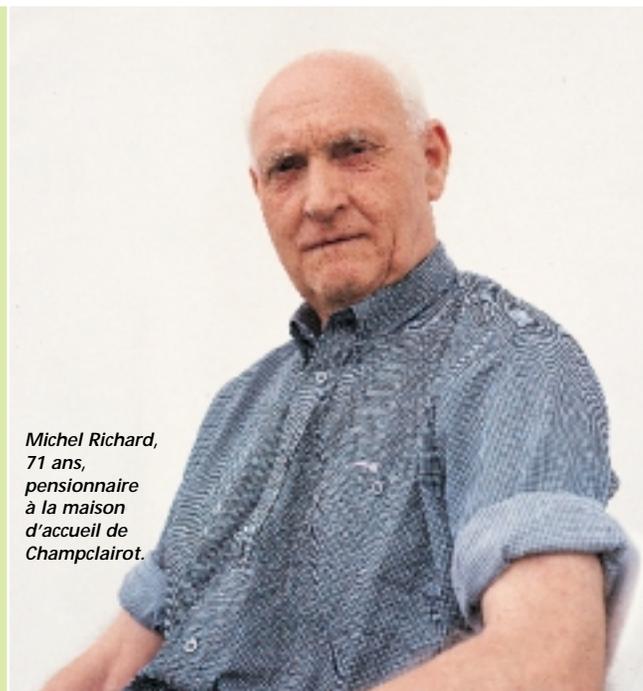
**Maison de retraite de la Recouvrance** (transférée à terme rue des Coteaux de Ribray, lire ci-dessous). Établissement public conventionné Aide sociale. Boulevard de l'Atlantique. Tél. 05 49 73 35 88. 80 lits dont 15 médicalisés.

**Maison de retraite des Brizeaux, La Caravelle.** Établissement public conventionné Aide sociale. 51 rue des Justices. Tél. 05 49 33 09 43. 70 lits, dont 30 médicalisés, et 5 lits pour hébergement temporaire.

**Maison de retraite de Sevret.** Établissement privé, conventionné Aide sociale. 18 rue de Fontenay. Tél. 05 49 79 22 16. 55 lits, aucun médicalisé.

**Maison de retraite du Sacré Cœur.** Établissement privé, conventionné Aide sociale. 16 rue des Trois Coigneaux. Tél. 05 49 77 13 40. 61 lits, aucun médicalisé.

**Le Doyenné de la Venise verte.** Établissement privé, non conventionné Aide sociale. 59 rue Jean de La Fontaine. Tél. 05 49 62 35 00 et 05 49 17 89 04. 86 lits, aucun médicalisé.



Michel Richard, 71 ans, pensionnaire à la maison d'accueil de Champclairot.

### FOYERS LOGEMENTS

Logements locatifs regroupés autour de services communs de restauration, de soins, d'animation... Sont concernées : les personnes âgées valides.

**Foyer logement de la Coudraie.** Établissement public. 6 rue de La Coudraie. Tél. 05 49 24 30 29. 106 logements locatifs (F1 bis, F1 et F2) et 7 logements pour hébergement temporaire.

**Domicile collectif de Champclairot.** Établissement public. Place Germaine Clopeau. Tél. 05 49 28 31 33. 12 chambres T1 (avec salle-de-bain).

### RÉSIDENCES D'ACCUEIL

Appartements où chaque résident assure son quotidien (mais peut recourir à des services d'aide ménagère ou de portage des repas) et bénéficie d'une surveillance 24 h sur 24 et d'animations. Sont concernées : les personnes âgées valides.

**Résidence d'accueil du quartier des Brizeaux, Artimon.** Établissement public, possibilité APL. 53 rue des Justices et 2 rue Vasco de Gama. Tél. 05 49 33 46 49. 32 appartements en résidence d'accueil et 31 appartements autonomes.

**Résidence d'accueil du quartier du Clou-Bouchet, L'Hymette.** Établissement public, possibilité APL. 22 rue Joseph Cugnot. Tél. 05 49 79 00 14. 17 appartements.

**Résidence d'accueil du quartier de Champclairot, Nymphéas.** Établissement public, possibilité APL. Place Germaine Clopeau. Tél. 05 49 28 31 33. 13 appartements.

**Le Bocage Saint-Jean.** Établissement privé, non conventionné. 17 rue Henri Gelin. Tél. 05 49 79 31 99. 75 appartements.

## Les Coteaux de Ribray

Le Conseil municipal a voté la construction d'une maison de retraite publique dans le quartier de Ribray pour y transférer l'établissement de la Recouvrance. Construite dans les années 70, la Maison de retraite de La Recouvrance laisse de plus en plus apparaître ses handicaps avec un bâti inadapté aux personnes dépendantes. En revanche, la Municipalité envisage de reconvertir les lieux en logements sociaux et logements étudiants. C'est à proximité de la crèche Aquarelle que sera construite la nouvelle maison de retraite. Les travaux devraient démarrer avant la fin de l'année pour une livraison en 2003.

Murielle quitte la résidence de l'Hymette, après avoir rendu visite à ses résidents.



## Comment sont attribuées les places ?

Compte tenu du vieillissement général de la population, en matière de maisons de retraite, la demande dépasse l'offre. D'autant que des personnes âgées extérieures à Niort souhaitent souvent elles-aussi entrer dans un établissement de notre ville. Et font parfois plusieurs demandes par "précaution". Le Conseil

municipal du 25 juin dernier vient donc de créer une commission d'attribution des places pour les maisons de retraite et les foyers-logements niortais. Afin de centraliser les demandes qui jusqu'ici étaient faites directement dans chaque établissement. Et afin de gérer les attributions dans la plus grande transparence, selon une

grille de critères unique. Une grille qui prend en considération l'état de santé du demandeur, son origine géographique, sa caisse de retraite (quotas imposées par les caisses au vu de leur participation financière) et l'ancienneté de la demande. Cette commission se réunit désormais deux fois par trimestre. ■

### LE POINT SUR...

# La Maison de retraite des Petites Sœurs des Pauvres

**Le départ annoncé brusquement au printemps des Petites Sœurs des Pauvres de Niort nécessite quelques explications. Retour sur les événements.**

L'annonce soudaine de la fermeture de la maison de retraite des Petites Sœurs des Pauvres, rue de la Burgonce, a provoqué une grande émotion chez les Niortais au printemps. Et défrayé la chronique tout au long de l'été en posant de façon cruciale la question de l'accueil des personnes âgées. Equipé de 61 lits, cet établissement privé, géré par une congrégation religieuse, faisait partie intégrante du quartier depuis sa création en 1874. Aussi la Mairie s'était-elle posée en médiateur pour trouver un repreneur<sup>(1)</sup> qui offre toutes les garanties. A la fois pour maintenir la maison de retraite dans le quartier en réalisant tous les travaux nécessaires, en reprenant le personnel et en conservant la philosophie religieuse de l'établissement. C'est par la presse locale que la Mairie avait appris la décision des Sœurs de fermer leur maison de retraite en mai dernier. Dans des articles où ces dernières justifiaient leur décision par une visite de la Commission de sécurité. Gérard Nébas, adjoint au Maire chargé des questions de sécurité, rappelle les faits : "Il est important de préciser que la Mairie n'a aucun pouvoir sur une maison de retraite privée. En revanche, l'application des règles de sécurité est de notre responsabilité. L'actualité nous l'a rappelé récemment : c'est le Maire

qui est responsable en cas d'accident. Aussi, dès lors qu'un établissement accueille du public, il doit être passé en revue par la commission de sécurité. Qui est d'autant plus vigilante qu'il s'agit d'un établissement dit «à sommeil» qui accueille des personnes à mobilité réduite." Un élu du Conseil municipal -c'est le rôle de Gérard Nébas en l'occurrence- siège dans la commission de sécurité qui est également composée d'un officier des Sapeurs Pompiers, d'un policier d'Etat et d'un représentant de la DDE. C'est en février que la commission de sécurité a visité la maison de retraite des Petites Sœurs. Et en mars qu'elle a rendu un avis défavorable au maintien de l'établissement en état. "Il était inenvisageable de ne pas réaliser certains travaux, souligne Gérard Nébas. Parmi les prescriptions de la commission de sécurité, beaucoup étaient simples et peu coûteuses. En revanche, il est vrai que la Commission avait interdit l'utilisation de quatre chambres qui étaient inaccessibles en cas d'incendie par exemple. Et que l'installation électrique de même que celle du gaz méritaient d'être refaites."

### Les parties concernées

La décision de la commission de sécurité n'a d'ailleurs pas été contestée par les gestionnaires de la maison de retraite qui, en avril, demandaient un délai pour réaliser les travaux. "Cela nous semblait tout à fait légitime et c'est pourquoi le Maire proposait aux sœurs une réunion en présence de toutes les parties concernées le 27 avril, rappelle l'adjoint au Maire. Mais

cette lettre est restée sans réponse ! Car la décision de fermer l'établissement de Niort était déjà prise par la Mère Provinciale qui a la charge de treize maisons comme celle de Niort. Et qui a déjà fermé celles de Poitiers, de La Rochelle et de Vannes. Et qui a annoncé sa décision par voie de presse fin mai."

### Crise des vocations

Force est de constater que les maisons des Petites Sœurs des Pauvres, qui ont été ouvertes au XIX<sup>e</sup> siècle, nécessitent des travaux de mise en conformité. De plus, la crise des vocations intervient aussi dans les décisions de fermeture des responsables de la Congrégation : les sœurs sont chaque année moins nombreuses et doivent avoir recours à du personnel qualifié. Ce qui ne permet pas de conserver les mêmes prix de journée. "Il faut préciser que les maisons de retraite niortaises, qui sont habilitées à recevoir l'aide sociale du Département, accueillent aussi des personnes à très faibles ressources. Nous aurions pu, si nous avions été sollicités, tout mettre en œuvre pour accueillir les résidents de «Ma maison» qui le souhaitaient. De même que les familles que nous avons reçues nous ont confié n'avoir jamais été informées des difficultés de «Ma Maison». Aujourd'hui, nous avons bon espoir qu'il existe toujours une maison de retraite rue de la Burgonce" conclue Gérard Nébas. ■

(1) Deux repreneurs se sont portés candidats auprès de la Congrégation.

## Annie Coutureau,

Maire-adjointe chargée des personnes âgées



**Vivre à Niort - Quelles sont les responsabilités de la Ville dans le domaine des personnes âgées ?**

*Annie Coutureau - Depuis 1984 et les lois de décentralisation, l'accueil des personnes âgées relève de l'Etat pour l'aspect médical, et du Conseil général pour les questions de prix de journée des établissements d'hébergement des personnes âgées.*

**VAN - Alors pourquoi la Ville s'est-elle investie dans ce domaine ces quinze dernières années ?**

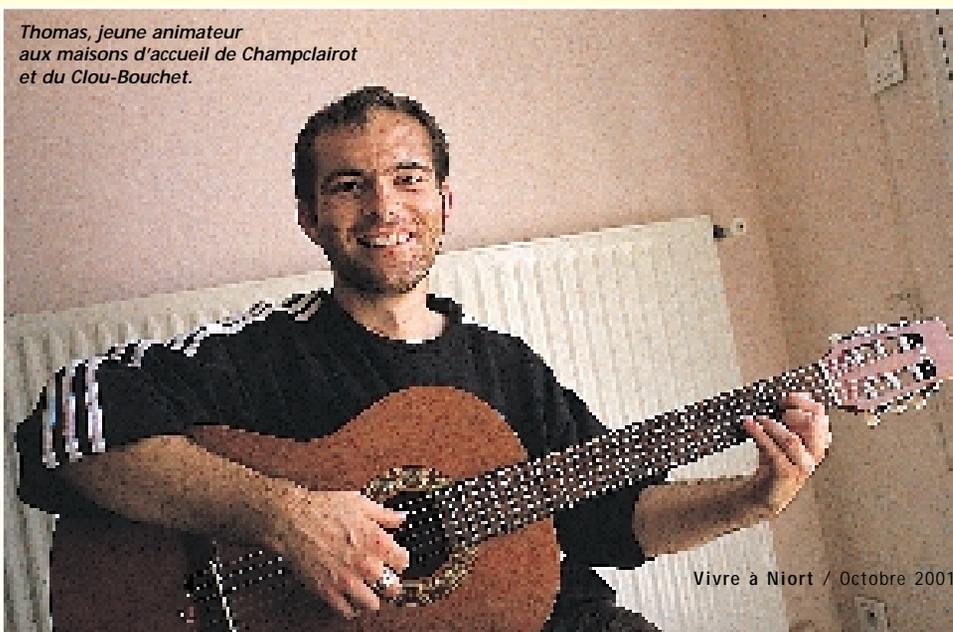
*A.C. - Parce qu'il y a les obligations légales, que j'évoquais plus haut, mais aussi des responsabilités d'ordre social et moral. C'est au nom de ces dernières que le Conseil municipal a agi et continue de le faire. S'il y a des maisons de retraite publiques à Niort aujourd'hui c'est de l'initiative du Conseil municipal, qui, dès lors que l'agrément préalable de l'Etat et du Conseil général était obtenu, a décidé d'en créer pour faire face aux besoins grandissants dans notre ville. Cette volonté politique s'est également traduite par le développement de dispositifs de maintien à domicile.*

**VAN - Pourquoi le Conseil municipal envisage-t-il d'accorder l'autonomie aux maisons de retraite, qui jusqu'ici étaient sous la tutelle du Centre communal d'action sociale ?**

*A.C. - Par souci de clarification. Aujourd'hui, il y a confusion entre le budget des maisons de retraite et celui de la Ville de Niort, alors que, je le rappelle, l'accueil des personnes âgées n'est pas une compétence communale. Il y a nécessité de redistribuer les rôles, de façon à ce que chacun assume ce qu'il doit assumer. Deux mesures nationales semblent aller dans ce sens. La première, c'est une réforme de la tarification, qui renforce l'intervention de l'Etat et du Conseil général. La seconde, c'est l'Aide personnalisée à l'autonomie, qui entrera en vigueur en janvier 2002, et dont bénéficieront notamment les personnes âgées aux revenus les plus modestes. Ces deux "mécanismes" constituent un plus. L'autonomie que nous entendons accorder aux établissements ne doit donc pas être perçue comme un désengagement de la Municipalité, mais comme une transformation destinée à permettre l'intervention efficace et transparente des acteurs financiers. ■*

## Les chiffres

Aujourd'hui, l'offre publique pour accueillir les personnes âgées à Niort est de 293 lits -dont 120 médicalisés-, et de 511 appartements, dans des structures de type foyers-logements ou résidences d'accueil de quartier. Viennent s'ajouter les possibilités des maisons de retraite privées, évaluées à 200 lits et 75 appartements. Une offre qui s'avère insuffisante, compte tenu du vieillissement croissant de la population, et surtout de la dépendance accrue des pensionnaires des maisons de retraite. En effet, une personne sur quatre à Niort est âgée de 60 ans et plus : le taux des personnes ayant atteint cet âge était de 22,1 % en 1990. En 1999 -date du dernier recensement général de la population-, il atteignait 24,2 %. Surtout, le taux de personnes âgées de 75 ans et plus est passé, pendant la même période, de 8,1 % à 9,7 % ! Cette évolution rend cruciale la réponse à apporter aux phénomènes de dépendance, et à la médicalisation des lits. Cette situation n'est pas spécifique à Niort. Elle est la même à l'échelle du département. Mais son effet est accru du fait de l'attractivité de notre ville. Aujourd'hui, 10 % des candidatures aux maisons de retraite niortaises émanent de personnes domiciliées hors Niort... ■



Thomas, jeune animateur aux maisons d'accueil de Champclairot et du Clou-Bouchet.